

# BULLETIN MUNICIPAL



# MAULD'

# AINFOS

BRUILLE ST AMAND • CHATEAU • L'ABBAYE  
FLINES LEZ MORTAGNE • MAULDE  
C.D.C.M  
MORTAGNE DU NORD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORTAGNE DU NORD

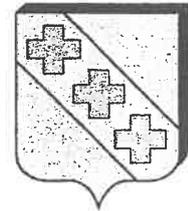
CONFLUENT SCARPE ESCAUT

## N° 35

*juillet 95*



# Mauld' Infos



Maulde le: 1 juillet 1999

## SOMMAIRE

- Mot du Maire.
- Compte rendu conseil municipal.
- Compte de gestion.
- Compte administratif 98.

*Chers amis,*

*Voici revenue la belle saison et comme chaque année à peu près à la même date, vous venez de recevoir le n° 35 de "Maulde Infos".*

*Quel changement radical dans notre village depuis quelques semaines maintenant, depuis qu'"Il" est opérationnel ! "Il" ? le "giratoire" bien sûr !! Après en avoir si longtemps parlé au futur, le sens giratoire est devenu, aujourd'hui, une réalité quotidienne !.*

*Avec ses avantages et peut-être ses inconvénients mais certainement pour plus de sécurité pour tous les usagers. Si on ajoute à cela un embellissement sans équivoque de la place et de la rue du Pont, on peut dire sans crainte de se tromper que la commune de Maulde et le Conseil Général du Département du Nord ont réalisé ensemble une très bonne opération.*

*Bien sûr quelques points de détails restent à régler, particulièrement en ce qui concerne les plantations d'arbres et arbustes, qui ne pourront être réalisées qu'à la fin de l'automne. Mais je reste persuadé (et bon nombre de Mauldoises et Mauldois partagent mon avis) que dans un an ou deux, le temps que les plantations s'étoffent et s'intègrent à l'ensemble du nouveau cadre, nous pourrons être fiers de notre position privilégiée d'"Entrée de France" (pour peu bien sûr, que chacun fasse preuve de civisme et respecte comme il se doit plantations et équipements lesquels, rappelons le simplement, font partie intégrante du patrimoine de la commune et du bien public).*

*D'autres travaux d'importance sont programmés d'ici la fin de l'année 99, en particulier l'assainissement de la rue de la Trinquette et le raccordement au réseau de tous les riverains de ce secteur. Coût pour la commune : environ 150 000 F) et une deuxième tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public sera réalisée à partir du mois de septembre dans le cadre d'un programme établi par la Communauté de Communes du secteur de Mortagne (26 points lumineux seront remplacés pour la somme de 100 000 F T.T.C).*

*L'assainissement de la rue de Chorette a enfin été abordé par le bureau du SLAN et un projet a été chiffré. Une 1ère tranche depuis la route départementale jusqu'au carrefour de la rue Bouchart (25 branchements côté Lecelles environ 35 côté Maulde en comptant les rues adjacentes) pour un coût de 1 million 800 000 F, dont 30 % toujours à charge des communes. La 2ème tranche coûterait à peu près la même somme.*

*Quant aux délais d'intervention, peut être à l'horizon de l'an 2001, pour la 1ère tranche du moins.*

*La pétition que les riverains de la Grand Rue ont signée a été remise par mes soins et en mains propres à Monsieur RAOULT, 1er Vice Président du Conseil Général, chargé des voies de communication. La réfection de la Grand Rue et par suite, de toute la RD 68 jusqu'à Saint Amand figure à ce jour en bonne position dans le plan routier départemental 2000 - 2015.*

*Mais ces travaux d'infrastructure routière s'accompagneront sans aucun doute de contraintes très lourdes pour les finances locales ! Pensez un peu ! 2 Km de trottoirs à aménager depuis la Place jusqu'à la Gare ! Il y a là de quoi provoquer des insomnies chez vos élus et plus particulièrement chez Monsieur l'Adjoint chargé du budget communal ! mais n'anticipons pas !!!*

*Par contre, s'il est une réalité qui est bien immédiate, ce sont les grandes vacances ! et point n'est besoin de partir très loin pour se dépayser ou se ressourcer. Il vous suffira tout simplement, pour faire du tourisme de proximité, d'exploiter toutes les ressources que nous offrent les cinq communes du pays de Mortagne. Partez sans plus tarder à la découverte ! La plaquette que la communauté de communes a patiemment élaborée et qui est jointe à votre bulletin municipal d'informations vous y aidera sûrement. A toutes et à tous, petits et grands, je souhaite une bonne lecture et de bonnes randonnées ainsi que de bonnes vacances.*

*Le Maire,  
P. DELTOMBE*

## REUNION DU 28 JUIN 1999

Membres présents : Mr le Maire,, Mr Legrain, Mr DHONT, Mr BEAURY, Mr VANDERPOTTE, Mr LOHEZ, Mme VASTSAGER, Mme GISLAIN, Mme SIMON

### COMPTE ADMINISTRATIF

Accepté à l'unanimité.

### DELIBERATION A PRENDRE

- Pour la rémunération des moniteurs du centre aéré.
- Abri bus : lancement d'appels d'offres pour les travaux.
- Arrêté municipal à prendre qui interdit le stationnement des poids lourds sur la place et qui annule  
la priorité à droite de la rue Basse Fosse.
- Projet de partenariat demandé par Mme BELLY concernant l'achat d'un micro ordinateur : refusé.
- Décision à prendre d'interdire le stationnement des véhicules sur les trottoirs, doivent être garés dans  
les zones prévues à cet effet.



**Conseil Général**  
**Département du Nord**

DIRECTION GENERALE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
DU PATRIMOINE  
ET DES INFRASTRUCTURES

LILLE, le 29 juillet 1999

Direction de la Voirie  
et des Infrastructures

Monsieur Patrick DELTOMBE  
Maire de MAULDE  
Mairie  
59 158 MAULDE

Tél : 03-27-47-21-22  
Réf. : EPI/DVI/JML/PL/BL  
Affaire suivie par :  
Unité Territoriale de Valenciennes

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion que j'ai tenue avec les Maires de l'Arrondissement, le 30 Avril 1999, vous m'avez fait part de la dégradation avancée de votre « Grand'Rue » (RD 68) et vous m'avez transmis une pétition signée par plus de 100 riverains.

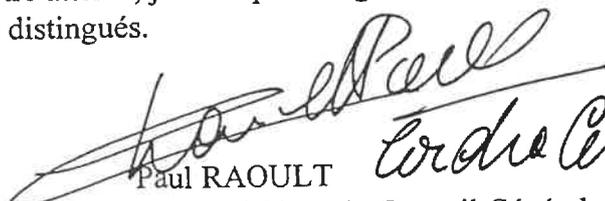
Les services de la Direction de la Voirie et des Infrastructures m'ont également alerté sur la situation de cette route départementale, dont l'état s'est aggravé avec la déviation due aux travaux sur la RD 169.

Je vous informe que la RD 68, dans la traversée de votre commune, a été inscrite au Plan Routier Départemental 2000-2004, approuvé par le Conseil Général le 12 juillet dernier.

Une inscription sur le prochain budget départemental pourrait être envisagée, sous réserve que la commune puisse parallèlement programmer l'aménagement de ses trottoirs.

Ce même jour, le Conseil Général a également adopté le Schéma Routier Départemental 2000-2014 qui prévoit une liaison directe entre Mortagne et la RD 169, ce qui permettra aux poids-lourds d'éviter d'emprunter la « Grand'Rue ». Des études et des acquisitions foncières étant nécessaires, les travaux ne pourront débuter à court terme.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Paul RAOULT  
Vice-Président du Conseil Général.

596563 Code INSEE	COMMUNE DE MAULDE Commune	CA 1998 COM M14
----------------------	------------------------------	--------------------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**Pour mémoire**

I - L'assemblée délibérante a voté le budget de l'exercice :

- au niveau (1) du chapitre par nature pour la section de fonctionnement;
- au niveau (1) de l'article par nature pour la section d'investissement ;
- avec les opérations définies en page ..... pour la section d'investissement.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur n'a pu procéder à des virements d'article à article est la suivante :

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

Chap.	DEPENSES	CREDITS OUVERTS (Prévisions) (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		CREDITS A ANNULER (4)
			Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)	
	<b>TOTAL DEP. III=I+II</b>	3 649 562.00 F	2 752 996.38 F	0.00 F	302 565.62 F
011	Charges à caractère général	871 429.00 F	619 390.67 F	0.00 F	252 038.33 F
012	Charges de personnel	1 056 500.00 F	1 032 056.20 F	0.00 F	24 443.80 F
65	Autres charges gestion courante	982 783.00 F	952 980.92 F	0.00 F	29 802.08 F
014	Atténuation de produits	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
66	Charges financières	120 250.00 F	124 152.59 F	0.00 F	0.00 F
16	Remboursement d'emprunts	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
67	Charges exceptionnelles	24 600.00 F	24 416.00 F	0.00 F	184.00 F
68	Dotations aux amortissements	0.00 F	0.00 F		0.00 F
022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 F			0.00 F
023	Virement à la sect° d'investis.	594 000.00 F			
	<b>DEP. DE L'EXERCICE (I)</b>	3 649 562.00 F	2 752 996.38 F	0.00 F	302 565.62 F
002	Déficit antérieur reporté (fonc) (7) (II)	0.00 F	0.00 F		
	<b>TOTAL REC. VI=IV+V</b>	3 649 562.00 F	3 713 218.09 F	0.00 F	
70	Produits des services	57 000.00 F	54 630.77 F	0.00 F	
72	Travaux en régie	20 000.00 F	0.00 F		
73	Impôts et taxes	1 499 195.00 F	1 415 897.97 F		
74	Dotations et participations	997 538.00 F	1 170 982.62 F	0.00 F	
75	Autres produits gestion courant	110 000.00 F	87 618.60 F	0.00 F	
013	Atténuation de charges	160 000.00 F	177 669.02 F	0.00 F	
76	Produits financiers	0.00 F	0.00 F	0.00 F	
77	Produits exceptionnels	24 500.00 F	25 090.11 F	0.00 F	
78	Reprise sur amort et provisions	0.00 F	0.00 F	0.00 F	
79	Transfert des charges	0.00 F	0.00 F	0.00 F	
	<b>REC. DE L'EXERCICE (IV)</b>	2 868 233.00 F	2 931 839.09 F	0.00 F	
002	Excédent antérieur reporté Fonc (7) (V)	781 329.00 F	781 329.00 F		
	<b>EXCEDENT DE CLOTURE = VI-III</b>	0.00 F	960 221.71 F		
	<b>DEFICIT DE CLOTURE = III-VI</b>	0.00 F	0.00 F		

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(2) En dépenses : mandats émis; en recettes : titres émis

(3) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre N et recettes justifiées non rattachées

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3)

(5) Equivalent au 021 " virement de la section de fonctionnement " en section d'investissement

(6) Le compte 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou de titre; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit constaté du compte administratif).

596563 Code INSEE	COMMUNE DE MAULDE Commune	CA 1998 COM M14
----------------------	------------------------------	--------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chap.	Libellé	CREDITS OUVERTS (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		CREDITS A ANNULER (3)
			Réalisations	Restes à réaliser (2)	
DEPENSES TOTALES = (VII) + (VIII)		1 475 632.00 F	982 572.87 F	0.00 F	493 059.13 F
Dépenses d'équipement (4) (I)		940 932.00 F	451 863.12 F	0.00 F	489 068.88 F
20	Immobilisations incorporelles (5)	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
21	Immobilisations corporelles (5)	86 232.00 F	58 198.34 F	0.00 F	28 033.66 F
23	Immobilisations en cours (5)	854 700.00 F	393 664.78 F	0.00 F	461 035.22 F
	Opérations (total)	0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
Dépenses financières (4) (II)		141 000.00 F	137 009.75 F		3 990.25 F
10	Reversement de dotations	0.00 F	0.00 F		0.00 F
13	Reversement de subventions	0.00 F	0.00 F		0.00 F
16	Remboursement d'emprunts	141 000.00 F	137 009.75 F		3 990.25 F
26	Acquisition de participations	0.00 F	0.00 F		0.00 F
27	Prêts et avances accordés	0.00 F	0.00 F		0.00 F
020 Dépenses imprévues (4) (III)		0.00 F			0.00 F
Opé. d'ordre de section à section (total) (6) (IV)		0.00 F	0.00 F		0.00 F
Opé. d'ordre à l'int. de la section (6) (V)		0.00 F	0.00 F		0.00 F
45.. Opérations p. c/tiers (Total) (VI)		0.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
Dépenses de l'exercice (VII) =(I)+(II)+(III)+(IV)+(V)+(VI)		1 081 932.00 F	588 872.87 F	0.00 F	493 059.13 F
001	Solde d'exécution déficitaire N-1 (7) (VIII)	393 700.00 F	393 700.00 F		

RECETTES TOTALES = (VIII) + (IX) + (X)		815 932.00 F	38 411.00 F	0.00 F
Fonds propres externes (4) (I)		65 000.00 F	9 179.00 F	0.00 F
10	Dot. fonds divers et réserves (sf 1068)	43 000.00 F	9 179.00 F	0.00 F
138	Subv. d'invest. non affectées	22 000.00 F	0.00 F	
13	Subv. d'équipt (sauf 138) (4) (II)	0.00 F	0.00 F	0.00 F
16	Emprunts et dettes (4) (III)	0.00 F	0.00 F	0.00 F
27	Remboursements de prêts (4) (IV)	0.00 F	0.00 F	
Opér. d'ordre de section à section (total) (6) (V)		328 000.00 F	0.00 F	
Opér. d'ordre à l'int. de la section (6) (VI)		0.00 F	0.00 F	
45.. Opération pour cpte de tiers (Total) (VII)		0.00 F	0.00 F	0.00 F
Recettes de l'exercice (VIII) (VIII)=(I)+(II)+(III)+(IV)+(V)+(VI)+(VII)		393 000.00 F	9 179.00 F	0.00 F
1068	Excédent de fonct. capitalisé (IX)	393 700.00 F	0.00 F	
001	Solde d'exécution excédentaire N-1 (7) (X)	29 232.00 F	29 232.00 F	

SOLDE D'EXECUTION POSITIF DE L'EXERCICE			0.00 F
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF DE L'EXERCICE	659 700.00 F	944 161.87 F	

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : dépenses engagées non mandatées ; en recettes : recettes certaines restant à émettre sur titres justificatifs (art. R. 241-13 du code des communes).

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

(4) Opérations réelles.

(5) Hors opérations individualisées.

(6) Voir liste des opérations dans l'instruction M.14, vol. I, tome II, annexe n°7 et détail de ce compte. Les dépenses d'ordre sont toujours égales aux recettes d'ordre.

(7) Le compte 001 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou de titre. Les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (constatation du solde négatif au compte administratif).

**LOI n° 99.5 du 6 JANVIER 1999  
RELATIVE AUX ANIMAUX DANGEREUX**

*(J.O.R.F. du 7 janvier 1999)*

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION**

Les chiens potentiellement dangereux sont classés en deux catégories :

- les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense (liste jointe en annexe).

Les chiens de ces deux catégories ne pourront circuler que muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

La détention de ces animaux est interdite :

- aux personnes majeures en tutelle (sauf autorisation du juge) ;
- aux personnes françaises ou étrangères condamnées à un peine de prison pour crime ou délit inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire ou document équivalent pour les étrangers ;
- aux personnes auxquelles la garde d'un chien a été retirée par décision de justice.
- La détention des chiens des deux catégories est subordonnée à la déclaration en mairie du lieu où est détenu l'animal.

Le déclarant devra justifier :

- de l'identification par tatouage de l'animal,
- de sa vaccination antirabique valide,
- d'une assurance responsabilité civile pour les dommages que l'animal pourrait causer au tiers,
- pour les chiens de la 1ère catégorie, d'un certificat vétérinaire comportant le n° d'identification et attestant la stérilisation de l'animal.

Lorsque ces conditions sont satisfaites, il est délivré au détenteur de l'animal un récépissé de déclaration qui devra être présenté à toute réquisition des agents habilités (police - gendarmerie - douanes - DSV - ONC...).

Une fois cette déclaration enregistrée, le détenteur de l'animal devra satisfaire en permanence aux conditions requises précédemment.

**De plus, l'achat, la cession, l'introduction sur le territoire métropolitain et dans les D.O.M. des chiens relevant de la 1ère catégorie sont interdits.**

A compter du 6 janvier 2000, tous ces chiens devront être stérilisés.

**Il est de même interdit aux chiens de la 1ère catégorie**

**d'accéder :**

- aux transports en commun,
- aux lieux publics et aux locaux ouverts au public,

**et de stationner dans les parties communes des immeubles collectifs.**

En cas de dangerosité d'un chien résidant dans un immeuble dont il est propriétaire, le bailleur ou le copropriétaire peuvent saisir le maire qui peut procéder, s'il le juge nécessaire, à l'application des mesures prévues à l'article 211 du code rural.

#### LISTE DES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

##### 1ère catégorie "Chiens d'attaque"

Sont repris dans cette catégorie les chiens non inscrits au L.O.F.

- \* de type Staffordshire terrier (Pittbulls)
- \* de type American Staffordshire terrier
- \* de type Mastiff (Boerbulls)
- \* de type Tosa

##### 2ème catégorie " Chiens de garde et de defense"

Sont repris dans cette catégorie les chiens inscrits au L.O.F.

- \* de race Staffordshire terrier
- \* de race Américan Staffordshire terrier
- \* de race Rottweiller
- \* de race Tosa
- \* et les chiens de type Rottweiller non inscrits au L.O.F.

**COMME CHAQUE ANNEE NOUS VOUS RAPPELONS QUE  
L'ECHARDONNAGE EST OBLIGATOIRE**

# MAULD'JOIE

Nous vous présentons le bilan des diverses animations proposées depuis le début de l'année.

## LOTO

Le dimanche 24 février, le Loto a connu son succès traditionnel, petits et grands se sont disputés les numéros gagnants et les différents lots ont fait autant d'heureux.

## BELOTE

Nous voulions renouer avec une ancienne habitude du village : le concours de cartes. Malheureusement, le beau temps était de retour ce samedi 27 mars et les joueurs étaient bien peu nombreux, mais du moins ceux-ci auront-ils passé un agréable après-midi.

## FOIRE ARTISANALE

Beaucoup de monde s'esr pressé autour des étals de la petite trentaine d'exposants venus, parfois de loin, à Maulde : artisans d'art, vins, fleurs, miel, peintures,... Et tout le monde a apprécié les prestations des Sonneurs de Trompes de chasse.

## CONCOURS DE PETANQUE

Organisé le samedi de la ducasse, ce concours a bénéficié d'une météo favorable et 44 joueurs se sont retrouvés au boulodrome pour des parties disputées mais dans la bonne humeur.

## CONCERT

Le dimanche de la ducasse de juin après la course, l'Ensemble Orchestral de l'Ecole de Musique donne régulièrement un dernier concert avant les vacances. Une nouvelle fois, Mr Ribeaucourt et ses musiciens nous ont enchantés par la variété des morceaux choisis et la qualité de leur interprétation.

## CINEMA

Sept films au programme depuis le début de l'année :

- Mulan, dessin animé de Walt Disney
- X - Files
- Le Prince d'Egypte
- Astérix et Obélix
- Ca commence aujourd'hui
- Les Razmoket
- Quasimodo d'el Paris

Merci à tous ceux qui nous ont fait l'amitié de venir à ces manifestations.

## Prenez note des prochains rendez-vous

- une séance de cinéma chaque mois à la rentrée
- la ducasse des 25 et 26 septembre
- le concert d'automne le 17 octobre
- une journée "Découverte des Forts de Maulde" le dimanche 7 novembre.

